

## **Message du Conseil communal au Conseil général N° 68 du 4 avril 2016**

**OBJET : Crédit de Fr. 157'000.00 pour la rénovation partielle de la colonie de vacances du Cerneux-Godat, pour le remplacement des fenêtres, remplacement des sanitaires et installation de deux poêles à pellets.**

**Modification du message à la demande du Conseil général et des commissions des bâtiments et de la colonie.**

---

### **1. Considérations générales**

La colonie du Cerneux-Godat est une ancienne ferme située sur la Commune des Bois. Cet immeuble a été acquis dans les années 1960 par la Commune de Bassecourt, puis transformée en colonie de vacances.



Ce bâtiment comprend :

- Au rez-de-chaussée avec une cuisine rénovée il y a environ 7 ans, 1 réfectoire, 2 chambres à 4 lits, sanitaires avec 3WC, une douche commune à 4 jets et 1WC et une douche séparée.
- À l'étage, 3 dortoirs de 24, 12 et 4 lits, soit une capacité de 40 lits, ainsi qu'une salle de jeux et 1 WC.



## **2. Travaux envisagés**

Fenêtres : pose de nouvelles fenêtres PVC blanc	Fr.	25'000.-
Ferblanterie : couverture : adaptation pour canal de cheminée	Fr.	2'000.-
Remplacement stores salle étage 1	Fr.	5'000.-
Electricité : mise aux normes dans les sanitaires	Fr.	5'000.-
Raccordement colonne lavage+ prises fhoens couloir	Fr.	2'000.-
Poêles à pellets : un dans le réfectoire et un à l'étage	Fr.	20'046.-
Installations sanitaires : rénovation des douches	Fr.	31'940.-
Caniveaux pour nettoyage, robinet eau extérieur,racc. colonne lavage	Fr.	8'820.-
Colonne lavage : admis machine à laver et séchoir	Fr.	4'000.-
Peinture intérieure	Fr.	5'000.-
Parois de séparation et portes	Fr.	5'200.-
Nouveaux carrelages et nouvelles faïences	Fr.	21'590.-
Douches italiennes	Fr.	1'578.-
Nettoyages après travaux	Fr.	1'500.-
Réserve pour divers	Fr.	2'000.-
Honoraires de l'architecte	Fr.	9'886.-
Honoraires du bureau technique	Fr.	2'400.-
Reproduction de documents, assurances construction et ECA, Intérêts intercalaires	Fr.	<u>3'438.-</u>
<b>Total des travaux</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>156'398.-</u></b>

## **3. Considérations financières**

Les travaux énumérés ci-dessus représentent un investissement de Fr. 157'000.-

**Le demande de crédit porte sur un montant de Fr. 157'000.-**

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

#### 4. Financement :

Coût de réalisation	Fr.	157'000.-
Dissolution provision de la vente de l'école de Berlincourt	Fr.	100'000.-
Subvention de la Loterie Romande	Fr.	25'000.-
<u>Demandes de dons en cours</u>		<u>p.m.</u>
<b>Solde à financer</b>	<b>Fr.</b>	<b>32'000.-</b>
<b>Prélèvement sur le fonds d'entretien des bâtiments communaux</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>32'000.-</u></b>
<b>Recours à l'emprunt</b>	<b>Fr.</b>	<b>--</b>

**Le projet est financé dans sa totalité par les fonds communaux.**

#### 5. Préavis des Autorités

Cette bâtisse étant louée régulièrement par toutes sortes de sociétés et organisations et étant de plus utilisée pour les colonies des enfants de Haute-Sorne, le Conseil communal de Haute-Sorne préavise favorablement cet objet à sa majorité.

Les commissions dicastères des bâtiments, ainsi que finances et impôts, à leur majorité, préavisent favorablement cet objet.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 4 avril 2016

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Maire**  
**Jean-Bernard VALLAT**  


**Le Secrétaire**  
**Michel GUERDAT**  
